

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**METROPOLE DU GRAND PARIS**

**SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS  
DU MARDI 27 NOVEMBRE 2018**

**BM2018/11/27/03 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS METROPOLITAIN  
POUR L'INNOVATION NUMERIQUE (FMIN)**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 21 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 30

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie MAYER-BLIMONT

**LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5219-1 et L1425-2,

**VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**VU** LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique,

**VU** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

**VU** la délibération 2017/12/08/05 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

**VU** la délibération 2018/28/06/07 du Conseil de la métropole du Grand Paris approuvant le diagnostic du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique et les 19 pistes de chantiers du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique à soumettre à la concertation à partir de septembre 2018,

**VU** la délibération 2018/09/28/15 portant création d'un Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique et règlement,

**VU** l'avis du comité d'examen des projets déposés au titre du FMIN réuni le 21 novembre 2018,

**Considérant** la compétence de la Métropole du Grand Paris en matière d'aménagement du numérique,

**Considérant** l'engagement de la Métropole du Grand Paris en soutien à la transition numérique des collectivités du Grand Paris,

**Considérant** les six défis de la Métropoles d'intelligences qui sont développés dans le cadre de l'élaboration du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE** l'octroi de subventions en investissement d'un montant de 561 442 euros hors taxes et en fonctionnement d'un montant total de 362 129 euros hors taxes pour les 23 projets et 19 personnes publiques suivants :

<b>Personne publique à financer</b>	<b>Objet de l'expérimentation</b>	<b>Subvention en fonctionnement</b>	<b>Subvention en équipement</b>
Alfortville	Le kiosque : laboratoire des services publics de demain	4 500 €	35 500 €
Alfortville	Géolocalisation	0 €	30 000 €*
Antony	Stationnement intelligent	5 800 €	34 200 €
Bagneux	Une ville qui se construit en 3D	7 683 €	32 317 €
Bry-sur-Marne	E-formation	3 525 €	11 465 €
Courbevoie	L'aire de livraison numérique	0 €	33 325 €
Créteil	M.I.C EDUC	38 000 €	22 000 €
EPT Grand Orly Seine Bièvre	Le lavoir expérimental	19 666 €	4 000 €
EPT Grand Paris Grand Est	Solutions collaboratives	6 000 €	1 500 €
EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Communautés des ambassadeurs du numérique	25 800 €	4 600 €
Issy-les-Moulineaux	Assistant vocal municipal	24 305 €	0 €
Levallois	Smart parking	23 125 €	16 875 €
Montreuil	Grandparisjeunes.com	38 100 €	21 900 €*
Montreuil	Montreuil est notre j@rdin	24 475 €	2 500 €
Nanterre	Réseau social usager	15 000 €	15 000 €
Rosny-Sous-Bois	Plateforme Gestion Relations Usagers	0 €	60 000 €*
Rosny-Sous-Bois	Chatbot	0 €	60 000 €
Rueil-Malmaison	Gestion de la relation usager-citoyen	30 000 €	30 000 €
Saint-Mandé	Gestion de la relation usager-citoyen	60 000 €	0 €

Personne publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement
Sceaux	Bibliothèques	3 650 €	18 760 €
Sucy-en-Brie	La maison du numérique	0 €	40 000 €
Vincennes	Le CRM (GRU) Augmenté	27 500 €	32 500 €
Vincennes	Gestion Electronique et Dématérialisée collaborative	5 000 €	55 000 €*
<b>Total</b>		<b>362 129 €</b>	<b>561 442 €</b>

\*Financement au premier trimestre 2019

**Soit un total de 923 571 euros hors taxes pour les 23 projets**

**ADOpte** le modèle de convention joint à la présente délibération.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement et ou de fonctionnement et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la subvention sera versée en deux fois avec un acompte de 50% lors du commencement d'exécution du projet et un solde de 50% à la fin du projet sur présentation du solde validé par le comptable public, du retour d'expérience et d'évaluation, et du respect de l'obligation de publicité dans les conditions précisées par la convention jointe.

**Precise** que le projet doit être réalisé dans les 24 mois à compter de la décision d'attribution de la subvention par le Bureau métropolitain et que la collectivité disposera de 6 mois après la fin de l'expérimentation pour solliciter le solde de la subvention sur production de pièces justificatives.

**Precise** que les subventions seront imputées en section d'investissement au chapitre 204 et en section de fonctionnement au chapitre 65.

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.